



PREFECTURE DE TARN-ET-GARONNE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES LIBERTES
PUBLIQUES ET DES COLLECTIVITES LOCALES

Liste des communes rurales de Tarn-et-Garonne

AP. 82-2015-04-005

- 2015 -

Le préfet de Tarn-et-Garonne,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.3334-10, D.3334-8-1, R.3334-4, R.3334-8 et D.2335-15 ;

Vu le décret n°2006-430 du 13 avril 2006 définissant les communes rurales de métropole ;

Sur proposition de madame la secrétaire générale de la préfecture de Tarn-et-Garonne,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'ensemble des communes du département de Tarn-et-Garonne sont classées « communes rurales » à l'exception de :

Bressols
Castelsarrasin,
Caussade,
Grisolles,
Labastide-Saint-Pierre,
Moissac,
Montauban,
Montbeton,
Montech,
Négrepelisse,
Saint-Etienne-de-Tulmont,
Valence d'Agen.

ARTICLE 2 : La secrétaire générale de la préfecture de Tarn-et-Garonne, le sous- préfet de Castelsarrasin et l'administratrice générale des finances publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Montauban, le 29 AVR. 2015
Le préfet,

Jean-Louis GERAUD